

fiches pratiques

vous recherchez...

une
origine
de
propriété ?



Le cadastre dit "napoléonien" a été réalisé, suivant les communes françaises, entre 1808 et 1850. La recherche cadastrale, souvent indispensable dans le cadre des recherches d'origine de propriété, est relativement simple, mais demande du temps et de la rigueur.

l'essentiel

Le cadastre "napoléonien" est conservé dans la sous-série 3 P (Cadastré) des archives départementales. Il se compose de plans, d'états de sections et de matrices cadastrales.

> PLANS

- **Les tableaux d'assemblage** (généralement au 1/10 000^e) divisent le territoire de la commune en **sections** (ex. : section A dite du Bourg).
- **Les feuilles** (au 1/250^e pour le bâti et 1/2 500^e pour le rural) correspondent à une section ou une partie de section (ex. : A1, section A, 1^e feuille).

Les noms des hameaux, lieux-dits, chemins, fermes et cours d'eau sont en principe indiqués sur les plans.

> REGISTRES D'ÉTAT DE SECTION

Immuables, ils indiquent la situation foncière **au moment de la confection du cadastre**. Ils sont classés par section et par numéros de parcelles et indiquent notamment **le nom du propriétaire**, celui du lieu où se trouve son bien, sa nature (maison, grange, jardin, moulin, etc.) et sa contenance.

> MATRICES CADASTRALES

Elles contiennent les comptes des propriétaires, désignés par un numéro de folio, donnant pour chacun d'entre eux la liste de leurs biens. À partir de 1882, les propriétés bâties sont extraites des matrices foncières pour former de nouvelles matrices dans lesquelles le mot folio est remplacé par celui de **case**. Les matrices contiennent :

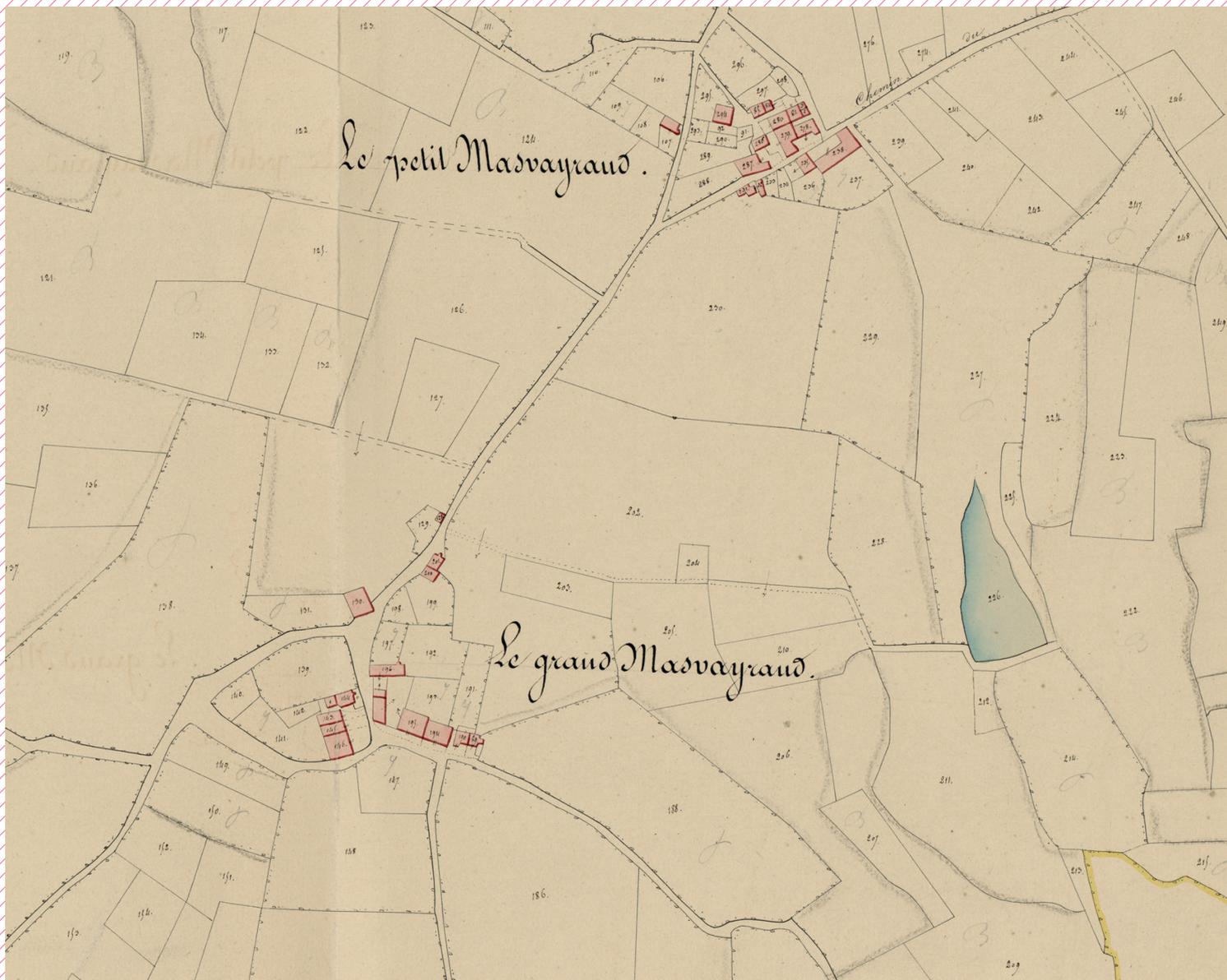
- des **tables alphabétiques de noms de propriétaires** (de nouvelles tables sont réalisées et mises à jour au fur et à mesure de la confection des matrices) ;
- des **comptes de propriétaires** désignés par un numéro de folio ou de case.

Une page de matrice se présente sous forme de tableau. Les colonnes consacrées aux folios ou cases permettent de passer d'une matrice à une autre et de suivre ainsi les propriétaires successifs d'un bien. Sur un même compte, les différents noms indiquent les propriétaires successifs des biens.

la méthode

La **référence cadastrale** obtenue après consultation des plans (ex. section A, parcelle n° 163) constitue le point de départ de la recherche. On peut schématiser ainsi la démarche à suivre pour effectuer une recherche dans le cadastre :

DOCUMENT À CONSULTER	INFORMATION(S) À RELEVÉR
Plan d'assemblage et feuilles parcellaires	Référence cadastrale (ex. : A 163)
Registre d'état de section	Nom du propriétaire au moment de la confection du cadastre
Matrice cadastrale (table des propriétaires)	Numéro de compte du propriétaire (folio ou case)
Matrice cadastrale (comptes des propriétaires)	Détail des biens du propriétaire, classés par référence cadastrale.



les abréviations

Un certain nombre d'abréviations se rencontrent fréquemment au cours des recherches cadastrales.

- **P ou p** : partie de (A 163p = division de la parcelle A 163).
- **V.P.** : une partie de la parcelle est passée en voie publique.
- **D.P.** : une partie de la parcelle est passée dans le domaine public.
- **B.** : bâti (à partir de 1881-1882).
- **N.B.** : non bâti.
- **C.N.** : construction nouvelle (dans la matrice des propriétés bâties, ce qui permet de dater la construction d'une maison). Il existe au début de la première matrice des tableaux indiquant les augmentations et diminution par année, ce qui permet de dater plus précisément une construction ou une démolition de maison.
- **A.C.** : addition de construction subie par une propriété bâtie.

Retrouvez sur le site :

- Le répertoire de la sous-série 3 P (Cadastré)
- Les plans numérisés du cadastre "napoléonien"
- Des outils sur l'histoire des communes du département
- La fiche recherche à télécharger

